

LE CHEF
DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

KR/zü

Berne, le 16 juin 1981

CONFIDENTIELp.B.75.21.Note au Conseil fédéralBombardement du Centre de
recherches nucléaires d'Irak

J'ai reçu aujourd'hui en audience une délégation d'Ambassadeurs arabes composée des Ambassadeurs d'Arabie saoudite (doyen des Ambassadeurs des pays arabes), d'Irak, de Tunisie et du représentant permanent de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. Cette démarche a été effectuée à la demande expresse des représentants arabes qui ont désigné eux-mêmes leurs émissaires.

En raison de sa parfaite maîtrise du français, c'est l'Ambassadeur de Tunisie qui a été chargé d'exposer le point de vue du groupe au nom de ses collègues. Les Ambassadeurs avaient mission d'analyser la situation créée par la destruction du Centre de recherches nucléaires d'Irak et d'examiner avec les autorités suisses les répercussions de cet événement. Mes interlocuteurs sont unanimes pour estimer que le Centre de Tammouz n'est pas une base militaire, mais un centre scientifique conçu pour former du personnel et des techniciens et qu'il est impossible de détourner la destination du réacteur Osirak du Centre nucléaire irakien. De surcroît, l'Irak a opté résolument pour une politique de développement scientifique et technique. Il a signé le Traité de non-pro-

- 2 -

lifération nucléaire (TNP) et entretient des relations correctes avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ce qui s'est produit le 7 juin constitue une agression d'un genre différent de toutes les autres agressions auxquelles l'Etat d'Israël a habitué le monde. Pour expliquer la gravité du tournant pris ainsi par le gouvernement de M. Begin, il faut s'en référer à des considérations de politique intérieure israélienne.

Israël est mû par le sentiment instinctif et primaire de celui qui détient la force et qui veut détruire les autres. Israël a les moyens de destabiliser les pays du Moyen-Orient et de provoquer un conflit susceptible de dégénérer dans toute la région. Des menaces pèsent sur la Syrie et le Liban, de sorte que tous les pays arabes sont profondément inquiets.

La démarche entreprise aujourd'hui vise à sensibiliser le gouvernement suisse face au danger que représente l'Etat d'Israël doté de forces destructrices qu'il n'arrive pas à maîtriser.

Les représentants arabes ont passé en revue les réactions internationales enregistrées après le 7 juin et ont constaté que les pays occidentaux les plus directement intéressés ont condamné nettement cette agression après avoir pris conscience de l'aspect nouveau qu'elle revêt.

En ce qui concerne la Suisse, la déclaration faite hier par le soussigné maintient un certain flou aux dires du porte-parole de la délégation, car la notion de condamnation de violation du droit international n'est pas incluse. Or, les pays arabes se seraient attendus à ce que la Suisse, en vertu de sa neutralité, ait été le premier pays à manifester nettement sa réprobation face aux principes de droit international qui ont été bafoués.

- 3 -

Je précise à mes interlocuteurs que la réponse que j'ai lue hier dans le cadre de l'heure des questions est la réaction officielle du Conseil fédéral suisse, qui tient compte des deux éléments suivants :

- 1) la Suisse est un pays neutre
- 2) l'action israélienne intervient dans un contexte d'état de guerre entre Irak et Israël

La Suisse condamne tout recours à la force. En tant que gouvernement dans un Etat neutre, qui aimerait offrir éventuellement un jour ses bons offices, le Conseil fédéral ne peut pas se départir de sa neutralité.

Je fais part à mes interlocuteurs que, dès le 9 juin, le Département fédéral des affaires étrangères, en réponse aux questions posées par les journalistes, a fait savoir que le Conseil fédéral est d'avis que toute forme d'emploi de la force est néfaste à la recherche d'une solution pacifique du conflit du Moyen-Orient et que la Suisse, si elle prétend conserver son crédit de négociateur et de bons offices, ne pouvait se prononcer que comme elle l'a fait.

L'Ambassadeur de Tunisie insiste en disant que l'acte perpétré par Israël contre les installations de Tammouz est d'une nature qui dépasse de très loin tout ce qui a été entrepris jusqu'à présent. Il prétend que la Suisse, même en étant absolument neutre, devrait en l'occurrence prendre position plus nettement (comme ce fut le cas dans l'intervention soviétique en Afghanistan) et agir utilement pour le maintien de la paix en appuyant la réaction internationale. Et si d'aventure le gouvernement de M. Begin décidait de bombarder La Mecque ou Damas par exemple, que ferait la Suisse pour s'associer à la réaction internationale ?

- 4 -

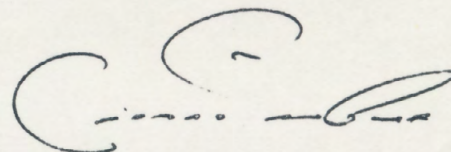
Je complète les informations de mes interlocuteurs en précisant que lorsqu'à Vienne, au cours des délibérations du Conseil des gouverneurs de l'Agence atomique internationale, un point supplémentaire à l'ordre du jour intitulé "Attaque militaire sur le Centre de recherches irakien et ses conséquences" a été débattu, le représentant suisse dans cette enceinte a pris la parole. Il a déclaré : "La délégation suisse déplore sincèrement les victimes de l'attaque du Centre nucléaire irakien et tient à exprimer aux deux délégations concernées (Irak et France) ses sentiments de sympathie respectueuse. La délégation suisse regrette vivement qu'un tel incident se soit produit car il peut provoquer des réactions négatives graves, et ce à plusieurs égards : d'une part sur la coopération nucléaire internationale, d'autre part sur le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et en troisième lieu sur la crédibilité du système des garanties de l'Agence, en lequel la délégation suisse tient à réaffirmer toute sa confiance".

Ceci est donc la preuve que la Suisse ne s'est pas tue, mais qu'elle a insisté en pleine connaissance de cause sur les conséquences des graves événements de Tammouz.

Le représentant de la Ligue arabe constate que les propos tenus par la délégation suisse à Vienne sont plus explicites que ceux reproduits dans la déclaration officielle du Conseil fédéral portée à la connaissance du Parlement le 15 juin. Il déplore que dans la réponse à la question Magnin les regrets exprimés par le Conseil fédéral s'adressent seulement aux victimes du coup de force israélien, mais ne concernent pas l'agression elle-même qui constitue une violation grave du droit international auquel la Suisse est attachée.

- 5 -

L'Ambassadeur de Tunisie, pour terminer, souhaite que je me fasse l'interprète auprès des membres du Conseil fédéral des propos que lui et ses collègues m'ont tenus. En particulier, ils ont l'impression que la Suisse n'a pas suffisamment condamné le raid israélien de peur de gêner le Premier Ministre Begin, homme qui ne dispose plus de tout son équilibre et qui a fait appel à des instincts primaires de destruction, dont les conséquences peuvent être incalculables. La Suisse, en tant que dépositaire des deux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, se devrait de préciser son attitude diplomatique et politique à l'égard d'une escalade sans précédent dans l'histoire du conflit au Moyen-Orient. La Suisse est concernée par la nouvelle conception dangereuse et effrayante que les autorités israéliennes donnent à la notion de sécurité.



Pierre Aubert

Distribution :

PRO/DZ/BRE/HTR/PO/RR/UL/RS/STH/AX/CC

- Ambassade de Suisse, Tel Aviv
- Ambassade de Suisse, Bagdad